

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 25

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 28 juin 2023.

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 juin 2023.

ETAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Après avis favorable du CST, le 28 mai et le 23 juin 2023,

Dans le cadre de l'ouverture de la Ruche et de l'augmentation des temps d'accueil des enfants sur le centre de loisir, les annualisations des agents ont été travaillées.

Plusieurs services sont impactés par ces changements : le service enfance, la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments, des augmentations de temps de travail sont nécessaires.

Pour faire face à ces nouveaux besoins, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Poste actuel	Nouveau poste	Observation
Animateur scolaire (CE adjoint d'animation) : 24,67 h semaine	Animateur scolaire/ALSH (CE adjoint d'animation) : 35 h semaine	Sur du temps enfance
Animateur scolaire (CE adjoint d'animation) : 31 h semaine	Animateur scolaire/ALSH (CE adjoint d'animation) : 35 h semaine	Sur du temps enfance
Animateur ALSH (CE adjoint d'animation) : 9 h semaine	Animateur scolaire/ALSH (CE adjoint d'animation) : 29 h semaine	Sur du temps enfance



Agent polyvalent restauration scolaire (CE adjoint technique) : 8,5 h semaine	Agent polyvalent restauration scolaire (CE adjoint technique) : 11 h semaine	Sur du temps restauration
Agent polyvalent restauration scolaire (CE adjoint technique) : 31 h semaine	Agent polyvalent restauration scolaire (CE adjoint technique) : 35 h semaine	Sur du temps entretien des locaux
Agent polyvalent entretien (CE adjoint technique) : 13,5 h semaine	Agent polyvalent entretien (CE adjoint technique) : 25 h semaine	Sur du temps entretien des locaux
ATSEM (CE ATSEM) : 30 h semaine	ATSEM (CE ATSEM) : 32 h semaine	Correction d'une annualisation

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la présente modification du tableau des effectifs.

VOTE : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 28 juin 2023,

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Yvré l'Évêque' and '28/06/2023'. The signature is written in a cursive style.